Septembre 2012 - N° 24

BULLETIN MUNICIPAL

LES TOURRETTES

ÉDITORIAL de Monsieur le Maire

Madame, Monsieur, chers Concitoyens,

Ce 24ème numéro du bulletin municipal va vous sembler moins complet, moins bien ficelé que ceux auxquels vous êtes habitués .....
L'explication est simple : la cheville ouvrière de ce travail de communication, le rédacteur en chef.... se bat contre la maladie et il n' a pas pu, comme à l'accoutumée, nous apporter tout son talent et son savoir faire. En votre nom et au mien personnel , souhaitons lui un rapide et complet rétablissement.
Les vacances 2012 sont finies, et chacun a repris ses activités ; la commune également ; d'ailleurs elle ne les a jamais totalement suspendues, vous vous en rendrez compte dans les lignes qui suivent.. Des travaux de voirie, d'entretien des espaces verts et du stade de foot. L'ouverture au public de la nouvelle bibliothèque, la construction du city-stade tant attendue par nos jeunes Tourrettois, notre participation active aux animations estivales , aux cotés du Comité des Fêtes, etc.....

Au passage j'en profite pour remercier les élus , salariés , bénévoles qui nous ont aidés à réaliser tous ces travaux. Pour autant, tout n'est pas terminé il y a encore beaucoup à faire d'ici la fin de l'année ; nous devons notamment finir les travaux de voirie programmés sur 2012, poursuivre l'élaboration du PLU, nommer les rues et attribuer des numéros aux habitations qui n'en ont pas, réaliser les travaux d'entretien des bâtiments communaux et tout ceci dans le cadre de notre budget, qui correspond aujourd'hui à notre plan de marche. Nous restons très vigilants, car l'argent public devient une ressource de plus en plus rare. Si vous souhaitez d'autres explications que celles figurant dans notre bulletin d'information, si vous souhaitez d'autres précisions , sachez que je suis à votre disposition , sur rendez-vous, à votre convenance .

Jean-Pierre LAVAL
Maire

Montélimar Sésame
Communauté d'Agglomération

LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE SORT DE TERRE...

Une 4ème déchèterie est en train de voir le jour au nord du territoire, en limite des communes de Saulce sur Rhône et des Tourrettes. La parcelle retenue se trouve près du barrage du Logis Neuf. Les travaux de terrassement sont terminés et permettent d'apprécier l'ampleur de ce chantier. Ce site sera équipé de 7 bennes (gravats, déchets verts, encombrants, ferrailles, cartons...) et pourra recevoir, comme sur les 3 autres sites, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvant..) qui seront stockés dans un local, ainsi que les D3E (Déchets d'équipement électriques et électroniques). L' ouverture de ce nouvel équipement, attendu par tous, est prévue pour 2012.

Les résultats de notre concours

Dans notre numéro précédent, nous vous proposions un concours visant à trouver un nom à la nouvelle salle jouxtant la bibliothèque. Nous remercions tous les participants, tant sur Internet que par courrier. Les suggestions ont été nombreuses et variées. Ce n'est qu'à l'issue du Conseil Municipal du 6 septembre 2012, que les résultats ont été validés. 3 propositions semblaient tenir la tête, et le vote faisait apparaître les résultats suivants : 1er: JEAN FERRAT 5 voix - 2ème: LA BLOMARDIÈRE 3 voix et 3ème: J.J. ROUSSEAU 1 voix. L'heureux gagnant d'un repas pour deux personnes au restaurant le Mas de Bérianne est M. Ph. ARSAC.
Gageons que cette salle Jean FERRAT sera bientôt un haut lieu de l'animation de notre commune où les tourrettois auront plaisir à se réunir.

XXXXXXXX

Séance du 14 juin 2012

Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Les comptes rendus complets sont affichés en Mairie

1 - Composition de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.). Lors du Conseil Municipal du 21 octobre 2010, il a été décidé, lors de la révision de la Z.P.P.A.U.P., de sa transformation en A.V.A.P, et de la création d'une Commission Locale de l'A.V.A.P. La composition de la Commission est la suivante : M. le Préfet, du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, du Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant, du Président de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme, de Monsieur Serge MATHIEU, du Président de la Chambre d'Agriculture de La Drôme, du représentant de l'Agence de Développement Touristique de La Drôme, des représentants du Conseil Municipal de La Commune de Les Tourrettes : Mme/MM. Jean-Pierre LAVAL, André BELPEER, Yvette CHANTRE, Robert COMMENGE, Christophe LABROSSE, Didier LEMITRE et Georges PONS. Le Conseil Municipal valide la composition de La Commission Locale de l'A.V.A.P. proposée.

2 - Création de la Bibliothèque Municipale Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la création de la nouvelle bibliothèque municipale qui sera dotée de moyens matériels permettant la gestion et l'animation du service ; il rappelle qu'une partie des locaux du nouveau bâtiment sont réservés à l'usage unique de la bibliothèque et que l'utilisation des autres locaux est partagée avec les associations communales, et que La Commune assure directement la totalité des charges de fonctionnement de l'ensemble, que les tarifs d'adhésion pour les adultes sont fixés par délibération et que l'adhésion des plus jeunes est gratuite jusqu'à l'âge de 18 ans, et que la gratuité du prêt est pratiquée pour tous les documents et pour tous les adhérents, que la gestion de la bibliothèque est assurée par les Services Municipaux avec l'aide de bénévoles ; il précise que les crédits nécessaires à cette création ont été inscrits au BP 201

3 - Objet : Réparation de la voirie communale - Pour la réparation d'une partie de la voirie communale à savoir la voie communale depuis la chapelle Saint-Didier jusqu'à l'intersection qui mène au château, le chemin des hôtels et le bouchage des trous sur l'ensemble de la voirie concernée. Le Conseil Municipal confirme la nécessité de faire réaliser les travaux de voirie définis ci-dessus, les travaux seront réalisés par l'entreprise CHEVAL Frères à BOURG DE PEAGE

4 - Réparation des trappes de désenfumage du CRA - Choix et désignation de l'entreprise - Les trappes de désenfumage du CRA, qui permettent l'évacuation des fumées en partie haute du bâtiment en cas d'incendie, ne manœuvrent pas de manière satisfaisante et ne présentent aucune garantie de disponibilité en cas de besoin. Ces trappes constituent un élément de sécurité important qu'il est obligatoire de remettre en état. Le Conseil, confirme la nécessité de faire réaliser les travaux de réparation des trappes de désenfumage du CRA, et décide de retenir l'offre de l'entreprise GSB pour la réalisation de ces travaux. donc un gâchis énergétique,. Il est donc nécessaire de remédier à ce problème en procédant au changement de ces huisseries. Le Conseil Municipal confirme la nécessité de faire réaliser les travaux de changement des huisseries et demande que des devis concurrentiels soient établis pour ces travaux,.

7 - Questions diverses: Projet d'implantation d'une antenne de radiotéléphonie sur La Commune. M. BELPEER présente les éléments d'un dossier de pré-consultation transmis par ORANGE et concernant un projet d'implantation d'une antenne de radiotéléphonie sur La Commune. Il commente les remarques qui vont être transmises par courrier à ORANGE : L'implantation de ce projet est prévue en zone NCp du Plan Local d'Urbanisme, zone de richesses naturelles et particulièrement de productions agricoles. La Commune a par le passé déjà refusé l'implantation d'éoliennes dans la Z.P.P.A.U.P. pour éviter de nuire aux impératifs de sauvegarde des paysages de cette zone, il est impératif que le projet, s'il se réalise, respecte le même objectif. La Commune souhaite connaître le périmètre de la zone couverte avec cette antenne avec l'implantation proposée. Quelle information, et par qui, est donnée aux propriétaires riverains dans le cadre de l'implantation du projet ? Quels sont les éléments techniques qui définissent impérativement l'implantation de ce projet à cet endroit ? Dispose-t-on d'une certaine latitude dans cette implantation ? De l'avis de La Commune, une implantation serait préférable dans le secteur autoroutier distant d'environ 300 m du lieu prévu dans le projet avec les avantages suivants : Pas d'impact sur les paysages de la Z.P.P.A.U.P., les plus proches constructions sont distantes de plusieurs centaines de mètres, ce genre d'installation est couramment rencontré le long des autoroutes. **Point sur le dossier bibliothèque :** Certaines réserves restent à lever concernant le marché de construction et qu'on se heurte à une mauvaise volonté évidente de la part des entreprises pour terminer enfin les travaux qu'elles ont en charge. A la dernière réunion de chantier du 12 juin 2012, une seule entreprise était présente et les trois plus concernées par la levée des réserves étaient absentes. Il rappelle que l'ensemble des matériels prévus ont été commandés et installés (mobilier, équipement informatique, électroménager…). M. Le Maire annonce que le transfert des ouvrages depuis l'ancienne bibliothèque est effectué et que ceux-ci sont installés sur les étagères, que l'agent municipal concerné et les bénévoles assurent actuellement la saisie des renseignements concernant tous les ouvrages dans une application informatique dédiée à la gestion du fonds de livres (environ 3 000 ouvrages), que le service de prêt de livres reprendra fin juin après la visite des locaux par la Commission de Sécurité et enfin que l'inauguration est prévue courant septembre 2012**Parc du Blomard** Il a été remarqué que des enfants arrivent à monter sur le toit de la buvette du Parc du Blomard et courent ainsi un risque de chute grave.Une protection sera posée par les Services Techniques pour résoudre ce problème.

ABROGATION DE LA LOI VISANT A LA MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE

Le 25 juillet 2012, l'Assemblée Nationale a adopté sans modification la proposition de loi déjà adoptée par le Sénat en première lecture et visant à abroger la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire.

Rappels sur la loi du 20 mars 2012 : La loi du 20 mars 2012 avait modifié l'article L 123-1-11 du code de l'urbanisme en passant la majoration existante de 20 % à 30 %

Contenu de la proposition de loi adoptée définitivement :

La proposition de loi adoptée définitivement et qui, sous réserve d'une saisine du Conseil Constitutionnel, devrait être prochainement promulguée et publiée revient sur la modification du code de l'urbanisme en ce qui concerne les points suivants :

- retour à un taux de 20 % au lieu des 30 % dans l'article L 123-1-11 du code de l'urbanisme ;

Il s'agit donc d'un retour à ce qui existait avant la loi du 20 mars 2012.

Les conséquences pour les communes :

- Pour les communes qui ne s'étaient pas encore engagées dans la procédure prévue à l'article L 123-1-11-1, il n'y aura rien à prévoir. La loi étant abrogée, la majoration ne pourra plus exister. C'est le cas de La Commune de Les Tourrettes.
- Pour les communes ayant engagé la procédure de consultation publique, dans la mesure où la majoration n'a pas encore été validée, l'abrogation de la loi mettra fin à la procédure.
- Pour les (quelques) communes dans lesquelles la majoration des droits à construire est entrée en vigueur avant l'abrogation, la majoration sera conservée et continuera de s'appliquer pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées avant le 1er janvier 2016. Toutefois, à tout moment, le conseil municipal (ou l'organe délibérant de l'EPCI compétent) pourra adopter une délibération mettant fin à l'application de cette majoration. Cette délibération devra être précédée d'une consultation du public.

Les temps forts de l'été

Concert du Conservatoire

Fête du village

voyage au PUY du FOU

Concert Sésame

Concours de boules Primevères

Fête du Village

Concert Sésame

Les Bretons de l'Est

Colis de Noël des Seniors

Les personnes de plus de 70 ans sont priées de se faire connaître en Mairie, afin de bénéficier du traditionnel colis gourmand offert par la Municipalité - réponse souhaitée avant le 1er octobre 2012.

Interdiction de circulation des chiens, même tenus en laisse

Considérant les mesures de salubrité publique nécessaires, des dispositions sont prises sont prises afin de réglementer les déjections des animaux domestiques et en particulier celles des chiens . C'est ainsi qu'au terme d'un arrêté municipal n° 2012-42 du 2 aout 2012, s'il est toujours interdit de laisser divaguer les chiens sur tout le territoire de la commune , ceux-ci , même tenus en laisse sont interdits sur tous les lieux recevant du public : Les aires de jeux d'enfants, les aires de jeux de boules, les stades de foot, le stade scolaire, l'aire de repos et la piste cyclable à proximité de la RN7, le parc du Blomard, le parc « CNR », l'école et le parvis de la Mairie. L'arrêté municipal est consultable en Mairie .

En ce samedi 21 juillet, la salle des mariages était comble à l'occasion de l'union d'Angélique Salles et de Philippe Arsac. Philippe est employé aux services municipaux, et bien connu dans la commune.
Apres la cérémonie, Monsieur J.P. LAVAL, Maire a présenté ses félicitations au couple de mariés, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et des employés communaux.

ÉTAT CIVIL

Naissances :
21 avril Ylona TRACOL
7 mai Brayan MIROUH
24 mai Lenny BOULET
24 mai ELiott BOUIX
9 juin Ethan ROCHE
24 juin Maëlys BOURRY
16 juillet Manon SILVE

Mariages :
26 mai BERTRAND Romulad et SAADANI Myriam
26 mai HERNANDEZ Francis et JEANNOT Roxane
14 juillet BOUGUERRA Yanis et ARRAR Sonia
21 juillet ARSAC Philippe et SALLES Angélique
18 aout BENOIT Christophe et JULIEN Béatrice
18 aout VINSON Stéphane et SAINT MAXIN Catherine
25 aout BENOIT Sandy et CHAIX Aurore

Décès
FAVARD Daniel à 4 juin 2012 à Montélimar

LES ASSOCIATIONS :

A.C.C.A.:	C. LABROSSE	04.75.51.81.59
Amicale Cycliste :	J. PIQ	04.75.90.05.09
Anciens combattants :	J.C. VEYREINC	04.75.90.06.84
A.P.E. :	T. ARN	06 60 98 52 73
Arts et Loisirs :	M. CHAMPEL	04.75.90.05.33
Comité des Fêtes	P. BRAYSSE	04 75 50 22 49
Primevère :	Y. CHANTRE	04.75.90 06 93
Tourrettes Détente :	S. DETOEUF	06.24 72 38 47
Tourrettes Solidarité :	J. BUSQUET	04.75.90.08.38
Si TT Clean :	N. VALETTE	06 03 13 26 49
Yacht club :	C. PONSON	04 75 60 72 79
U.S. Blomard	F. BOUGUERRA	06 52 66 05 27
Tennis Club des Tourrettes	J. TRABICHET	04.75.90.08 07
Tourrettes Multihandicaps	G. SCHIANO di COLA	04.75.90.06.87
Wa-Jutsu Club	F. LEPAGE	09 50 51 14 09
Jet Energy Team	L. FARGIER	09 51 95 15 50

le city stade

Depuis maintenant quelques semaines, les travaux du city stade sont achevés, dans la parc de la C.N.R. Cet équipement permettra aux jeunes du village de s'adonner aux joies du football, du basket, ou de tout autre jeu deballon dans les meilleures conditions.
L'accès, libre, est ouvert à tous les jeunes tourrettois, avec quelques règles d'utilisation très peu contraignantes, affichées à l'entrée.

Réparation des dégâts d'orage

Si les premiers travaux de réparations causés par les crues du Blomard en 2008 ont été rapidement réalisés , il n'en est rien de ceux qui restent à faire en aval du ruisseau à proximité du passage à gué SUD ; Le 1er janvier 2010 le ruisseau Blomard (comme d'autres d'ailleurs) a été déclaré d'intérêt communautaire et entrait ainsi dans les attributions de la communauté d'agglomération de Montélimar-Sésame qui déléguait sa compétence de maitre d'ouvrage au syndicat du bas Roubion et Jabron, charge à lui de faire et financer les travaux de réparations. Depuis le dossier est resté « en panne » du fait que la DDT (service de police de L'eau) a exprimé des exigences drastiques de remises en état. Le dossier a du être revu plusieurs fois……Le service de la police de l'eau a fait une dernière instruction en mai 2012….et l'ultime dossier a été déposé ; on entre dans la phase enquête publique et enfin les travaux pourront être engagés et terminés….. !!! Quatre ans ont passé…. Vous conviendrez avec nous que l'administration française doit se réformer rapidement pour retrouver de l'efficacité au service des usagers…..

MAIRIE de LES TOURRETTES

secrétariat ouvert : lundi mardi jeudi de 8h à 12h.
le vendredi de 8h à 17h

Téléphone : 04 75 90 06 27 - 09 75 25 33 77

Télécopie : 04 75 90 07 03

Messagerie :
mairie.les.tourrettes@wanadoo.fr

http://www.lestourrettes.fr

LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétariat :	I. ARN E. AIZAC
Services Techniques :	P. ARSAC F. CHEVALIER
Services Techniques écoles :	M. SIDOLLE
Atsem :	E. BANCEL V. DEGUILHEM

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

P. MAROUX - Responsable bénévole - tel. bibliothèque : 04 75 91 33 78

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Publié et diffusé par la Mairie de Les Tourrettes, sous la direction de J.P. LAVAL, Maire.
Ont collaboré à la publication : J.P. LAVAL, A. BELPEER, R.COMMENGE, et le secrétariat de la Mairie.
crédit photos : A. BELPEER, J.P. LAVAL, P. DOMERGUE, R.COMMENGE - X .